



L'Inspecteur d'Académie,
Directeur des Services Départementaux
de l'Éducation Nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Madame le Maire,
Monsieur le Maire

Nancy, le 9 mars 2010

Objet : Organisation des stages de remise à niveau proposés aux élèves présentant en fin d'école primaire des difficultés en français ou en mathématiques.

Affaire suivie par
Dominique VEILLON-PERRIN
Martine MAGUIN

Téléphone
03 83 93 56 03
03 83 93 56 20
Fax
03.83.93.56.99

Mél.
ce.ia54-iena@ac-nancy-metz.fr
martine.maguin@ac-nancy-metz.fr

4 rue d'Auxonne
CS 74222
54042 Nancy cedex

Environ 15% des élèves quittent aujourd'hui l'école primaire avec des lacunes graves dans la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul, qui compromettent leurs chances de réussite scolaire. Le dispositif d'aide personnalisée, avec ses deux heures hebdomadaires, constitue une réponse nouvelle au traitement de la difficulté scolaire et apporte déjà des résultats très encourageants.

Parallèlement, les stages de remise à niveau, initiés l'année scolaire passée, sont reconduits. Ils ont rencontré un réel succès dans notre département et nous devons poursuivre la mise en oeuvre de ce dispositif qui rencontre l'assentiment général des familles.

Les stages se dérouleront :

- pendant les vacances de printemps, du 12 au 23 avril 2010.
- la première semaine de juillet : du 5 au 9 juillet 2010.
- la dernière semaine des vacances d'été : du 23 au 27 août 2010.

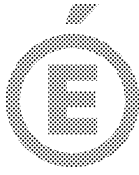
Plusieurs écoles pourront se regrouper sous la coordination de l'Inspecteur de la circonscription.

L'objectif est d'aider les élèves à surmonter leurs difficultés par un travail de remise à niveau. Par groupe de six élèves maximum, il leur sera proposé un module de 3 heures par jour sur 5 jours, du lundi au vendredi (15 heures). Le service est gratuit pour les parents dont l'accord sera préalablement recueilli.

Comme l'an passé, la mise en place de ce dispositif s'appuiera sur des enseignants du premier degré (de préférence, mais pas exclusivement du groupe scolaire concerné) volontaires et rémunérés par les services académiques.

Les directeurs des écoles élaboreront le dispositif en recensant les élèves qui pourraient bénéficier de cette aide en s'appuyant notamment sur les évaluations récemment passées pour les élèves de CM2, puis en recueillant l'accord des responsables légaux ou des parents.

L'implantation des stages sera décidée en accord avec vous-même (maire ou président de la communauté de communes ou du syndicat intercommunal lorsque la compétence scolaire a été transférée à cette instance). Vous pourrez ainsi envisager avec le directeur de l'école, l'endroit le plus approprié en prenant en compte d'éventuelles contraintes locales. En effet, certains locaux à usage scolaire sont parfois utilisés sur le temps des vacances.



2/2

Les directeurs d'école soumettront enfin le dispositif prévu pour validation à l'inspecteur de la circonscription.

Je vous remercie par avance de l'aide que vous pourrez apporter aux directeurs des écoles et aux enseignants pour mettre en œuvre ces dispositifs de remise à niveau, et vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Signé Philippe PICOCHÉ